

Communiqué du Conseil de la concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise du contrôle exclusif par la société « Holding Afrique Diot Siaci BidCo SAS » de la société « Afrique Holding SARL » à travers l'acquisition, de 49% du capital social et des droits de vote

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n° 2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernés :

- **L'acquéreur :** la société « Holding Afrique Diot Siaci BidCo SAS » ;
- **La cible :** la société « Afrique Holding S.à.r.l. » ;

Nature de l'opération :

- Prise du contrôle exclusif.

Secteurs économiques concernés :

- Courtage et intermédiation en assurance et conseil en gestion des risques.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 19 octobre 2026.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la concurrence a reçu la notification d'un projet de concentration économique concernant la prise du contrôle exclusif par la société « Holding Afrique Diot Siaci BidCo SAS » de la société « Afrique Holding Sarl ». L'opération consiste en l'acquisition, auprès de la société « Amethis Brokerage Sarl », des 49 % restants du capital social et des droits de vote de la société cible, portant ainsi la participation de l'acquéreur de 51 % à 100 %.

« Holding Afrique Diot Siaci BidCo SAS » est une société par actions simplifiée de droit français, au capital social de 5 000 euros, dont le siège social est situé au 39, rue Mstislav Rostropovitch, 75017 Paris, France, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 921 925 228. Elle est une société holding appartenant au groupe « Diot Siaci », actif dans le conseil et le courtage en assurance et en réassurance.

« Afrique Holding S.à.r.l. » est une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 14-16, avenue Pasteur, 2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B275108. Elle exerce une activité de prise et de gestion de participations et est active, par l'intermédiaire de ses filiales, dans le courtage et l'intermédiation en assurance ainsi que dans le conseil en gestion des risques.

Fait à Rabat, le 08 octobre 2026